

Pratique du français au Bénin et accords du participe passé

Moufoutaou ADJERAN¹

Abréviations

SN	:	Syntagme Nominal
PR	:	Pronom Relatif
SV	:	Syntagme Verbal
SPREP	:	Syntagme Prépositionnel

Introduction

L'accord du participe passé fait l'objet de codifications prescriptives très complexes et étendues. Sans nous étaler sur les différentes subtilités inhérentes à l'accord du participe passé en français, Dubois *et al.* (2012 : 350) précisent :

« La grammaire normative édicte les règles de variabilité des participes passés en langue écrite. Les participes passés s'accordent :

- a) Avec le sujet lorsqu'ils sont conjugués avec l'auxiliaire être : Elles sont venues ; règle à laquelle se rattachent les participes passés des verbes dits essentiellement pronominaux et les pronominaux sans passif : Elle s'est plainte. Les fruits se sont bien vendus ;
- b) Avec le complément d'objet direct antéposé lorsqu'ils sont conjugués avec l'auxiliaire avoir : Les fleurs qu'elle a achetées ; règle qui s'applique aussi lorsque le pronom complément d'objet direct antéposé est sujet de l'action marquée par l'infinitif qui suit : C'est la fille que j'ai vue pleurer ; et à laquelle se rattachent les participes passés des verbes pronominaux réfléchis et réciproques dont le pronom fonctionne comme objet direct : Elle s'est regardée (= elle a regardé elle-même) ; Ils se sont tués (= ils ont tué eux-mêmes).»

¹ Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Ce ballet de règles en a fait un code d'une extrême complexité dont l'acquisition complète est très difficile, voire impossible aussi bien pour les locuteurs natifs que pour les francophones d'Afrique et du Bénin en particulier. Catach (2003 : 96) dira, pour souligner cette complexité, que « l'orthographe du français est une orthographe difficile et elle le restera ». Le participe passé est un aspect difficile de l'orthographe de la langue française. C'est à juste titre que Petitjean (1991) intitule son article « Un vieux casse-tête : l'accord du participe passé ». Nous faisons l'hypothèse que l'accord du participe passé est un aspect difficile du français aussi bien à l'écrit qu'à l'oral au regard des règles de variabilité qu'il induit. L'objectif du présent travail est d'étudier la pratique de l'accord du participe passé par les locuteurs-scripteurs du français au Bénin et de mettre en lumière les stratégies linguistiques qu'ils déploient pour contourner les difficultés y afférentes.

Quant à la problématique résumant l'ensemble de notre réflexion, elle peut être traduite par les interrogations suivantes : Quels types d'accord du participe passé sont-ils constitutifs des difficultés que rencontrent les Béninois dans leur pratique du français ? Quelles stratégies linguistiques développent-ils pour y pallier ? Quelles peuvent-être les raisons qui sous-tendent ces difficultés ? Notre travail sera organisé selon une structuration tripartite : dans un premier temps, nous indiquerons le cadre théorique et la démarche méthodologique qui fondent ce travail. Dans un deuxième temps, nous établirons une typologie des difficultés d'accord rencontrées par les locuteurs-scripteurs et les stratégies déployées pour y pallier. Dans un troisième temps, nous discuterons des raisons susceptibles d'être à la base des difficultés convoquées.

1. Cadre théorique et démarche méthodologique

Cette section précise, d'une part, l'orientation théorique qui fonde ce travail et clarifie, d'autre part, la démarche méthodologique adoptée.

1.1. Cadre théorique

S'il faut remarquer qu'il y a une littérature très féconde en ce qui a trait à l'enseignement de l'accord du participe passé et les problèmes subséquents (Dursen, 2011 ; Mayard, 2007 ; Fayol et Pacton, 2006 ; Diallo, 2006 ; Audibert-Gibier, 1992), le cas abordé ici semble atypique. Il s'agit d'une description de la pratique des accords du participe passé par les

francophones béninois aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Nous nous démarquons des positions de Durand (1936 : 71) et de celles de Sauvageot (1962 : 87), selon qui on ne saurait parler d'accord du participe passé à l'oral. Nous nous inscrivons dans la perspective selon laquelle l'accord se fait bel et bien à l'oral tout en précisant qu'il y a des accords marqués qu'il est impératif de distinguer de ceux non marqués. On peut s'accorder à reconnaître tout de même que l'accord est très marqué, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, dans les exemples suivants :

- (1) *La remarque que j'ai faite est pertinente.
Quelles décisions as-tu prises ?
L'ordonnance que j'ai prescrite est à l'accueil.
Les promesses que j'ai faites aux vendeuses du marché Dantokpa sont tenues.
Les observations que M. le Maire a faites sont envoyées au Ministre de la décentralisation.
Les phrases que le maître a écrites sont correctes.*

La question de savoir comment marquer les détails de l'accord du participe passé – la marque du pluriel en l'occurrence – pourrait être invoquée. La réponse est évidente dans la mesure où la marque du genre (le féminin) est formellement marquée, l'imaginaire collectif retient qu'il s'agit de plusieurs *décisions* et donc *prises* porte, de fait, la marque du pluriel.

Nous inscrivons notre démarche dans la perspective d'appréciation des accords du participe passé surtout des verbes dont les accords sont marqués à l'oral en insistant sur les stratégies d'évitement mises en œuvre par les locuteurs-scripteurs du français au Bénin. Les stratégies d'évitement dont nous parlons concernent un nombre défini de verbes. Selon Audibert-Gibier (1992 : 10) « Les verbes concernés par des accords perceptibles à l'oral se limitent à 120 parmi lesquels une dizaine d'entre eux seulement sont courants (*dire, mettre, faire, prendre, écrire, inscrire, ouvrir, couvrir, asseoir* et leurs dérivés). » Les verbes de cette catégorie sont marqués au féminin. Barrera-Vidal (1979) les définit comme ayant des participes où des éléments consonantiques apparaissant au féminin, à savoir [z] ou [t]. C'est justement ce que confirment les exemples en (1) même si Encrevé (1988) souligne, à juste titre, des cas de liaisons qui peuvent prêter à confusion.

Le travail tel que présenté s'inscrit dans le prolongement des études sur la description du français parlé dans les pays francophones d'Afrique et

conforte la position théorique de l'expression de l'accord aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.

1.2. Démarche méthodologique et corpus

La démarche méthodologique a consisté plus précisément dans la collecte des données d'une enquête épilinguistique menée auprès d'un échantillon de locuteurs-scripteurs sélectionnés d'après des critères bien définis (niveau d'étude, catégorie d'âge et sexe) pour mettre en lumière quelques-unes de leurs difficultés. De façon plus concrète, cette démarche a consisté à mettre en évidence les difficultés qu'éprouvent les locuteurs-scripteurs – de niveaux d'étude variés – dans leur pratique de la langue française en usage au Bénin à partir de l'analyse qualitative de leurs discours. Autrement dit, ces difficultés seront analysées à partir de l'interprétation des stratégies linguistiques déployées, sélectionnées sur la base de leur pertinence.

En sociolinguistique, les corpus sont utilisés depuis de nombreuses années pour fonder empiriquement les études sur des matériaux authentiques et attestés. Ils offrent une vision plus objective des phénomènes linguistiques observés, car ils ne sont pas directement basés sur l'introspection du chercheur. Le corpus qui sert de support à notre réflexion combine aussi bien l'observation *in situ* des locuteurs-scripteurs francophones du Bénin, que les enquêtes semi-directives et directives comme le recommandent respectivement Béal (2000 : 17) et Blanchet (2012 : 51).

Parallèlement au recueil des données, un autre dispositif de recueil et d'observation a été mis en place pour avoir accès aux pratiques réelles des locuteurs-scripteurs. On s'est intéressé à un certain nombre de domaines – au sens de Fishman (1964) – tels que l'école (interaction dans les salles de classe, dans la cour de récréation, dans les amphithéâtres, lors des soutenances de mémoires, de thèses), les situations d'échanges (marché, mairie, poste) et diverses situations de travail (hôpital, ministère). Il ne s'agit pas ici de réaliser une enquête systématique mais de réaliser des observations complémentaires *in situ* et d'enregistrer des données langagières. La constitution du corpus résulte des enregistrements de ces différentes pratiques observées.

En plus des données collectées selon les techniques mentionnées ci-dessus, nous avons exploité les copies des étudiants qui ont pris part au concours de dictée organisé par l'Ambassade de France au Bénin, à la

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'Université d'Abomey-Calavi en collaboration avec l'Institut Français de Cotonou – dans le cadre du mois de la francophonie, le 8 mars 2017. Celles-ci ont servi de support aux analyses. Elles offrent l'avantage de mettre à disposition un plus large éventail de locuteurs-scripteurs dans des situations diverses et variées. Aussi, permettent-elles l'établissement de la typologie des difficultés et l'analyse des stratégies palliatives pour se soustraire des contraintes normatives.

2. Typologie des difficultés d'accord et stratégies palliatives

Deux échelles de difficultés ont été établies : premièrement, on remarque les difficultés relatives aux accords du participe passé employé comme adjectif qualificatif et deuxièmement, les difficultés liées aux accords du participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir*.

2.1. Accords du participe passé employé comme adjectif qualificatif

Il n'est pas superflu de rappeler qu'au niveau des adjectifs qualificatifs, les locuteurs-scripteurs contournent les difficultés d'accord en substituant simplement, dans les pratiques discursives, aux adjectifs qualificatifs dont l'accord est marqué à l'oral, un autre dont l'accord ne l'est pas (*jolis ongles* pour remplacer *beaux ongles*). Le participe passé français présente un statut particulier : à la fois verbe et adjectif, il serait davantage adjectival lorsqu'il est accordé (Régnier-Desmarais, 1706), et verbal lorsqu'il ne l'est pas (Durand, 1936). De même, lorsqu'il s'agit de faire usage d'un participe passé employé comme adjectif qualificatif, la stratégie est identique chez ces locuteurs-scripteurs. Ils procèdent systématiquement à leur substitution par un autre participe passé dont l'accord n'est pas marqué oralement. Apprécions les exemples suivants :

- (2) « *Tes perruques sont bien jolies* » pour rendre l'idée de « *tes perruques sont belles* ».
« *Tes dentelles sont bien coupées* » pour rendre l'idée de « *tes dentelles sont bien faites* ».
« *Les ongles sont bien taillés* » pour rendre l'idée de « *les ongles sont bien faits* ».
« *Tes graphiques sont bien jolis* » pour rendre l'idée de « *tes graphiques sont bien faits* ».

Le locuteur se sent plus en sécurité en faisant usage de *joli*, de *couper* ou de *tailler* que d'employer *belle* ou *faire* qui l'expose à une insécurité linguistique. Cette formulation et l'usage du pluriel peuvent paraître anodins mais ils ne le sont pas en réalité. Cette pratique dissimule généralement l'absence de maîtrise du genre auquel appartient le nominal avec lequel s'accorde le participe passé employé comme adjectif qualificatif. La difficulté inhérente à l'accord passé est doublée des difficultés afférentes aux genres des nominaux. Au cours des deux dernières décennies, la connaissance de l'évolution des performances orthographiques des individus a considérablement progressé. Cela est valable tant pour l'orthographe du français que pour celle d'autres systèmes orthographiques (Joshi & Aaron 2005). On dispose désormais d'un aperçu des mécanismes impliqués dans la maîtrise de l'accord du participe passé aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.

Les mécanismes intervenant dans la gestion des accords du participe passé n'est pas synonyme du fait que les francophones ont cessé d'accorder les participes passés, cela induirait un déplacement du problème : les francophones continuent d'accorder les participes passés après l'auxiliaire *avoir*, selon des règles qui ne sont pas toujours celles apprises à l'école.

Aux difficultés liées à l'orthographe d'usage, difficultés tributaires en grande partie de la complexité de l'orthographe de la langue, s'ajoute la difficulté de l'orthographe grammaticale, plus précisément la marque silencieuse de l'accord du participe passé. Le locuteur-scripteur doit effectuer des calculs presque sur chaque mot pour poser les marques de l'écrit, et de plus ce calcul nécessite des opérations complexes puisqu'il faut non seulement penser à poser ces marques, mais aussi choisir la seule marque juste.

L'apprentissage de l'orthographe du français, à travers les nombreuses difficultés sur les plans lexical et grammatical, demande beaucoup de temps. Les besoins de communication ne pouvant attendre, les locuteurs-scripteurs contournent ces difficultés en faisant usage des règles grammaticales qui cadrent avec leurs besoins et qui les libèrent des contraintes normatives.

Malgré tous les efforts et le temps accordé à la grammaire du français, celle-ci demeure difficile à maîtriser. Cette situation met en lumière la sempiternelle question de la nécessité de la simplification de l'orthographe française qui se heurte au conservatisme des puristes de la langue. Pourtant, tout au long de son histoire, la langue française a subi des modifications,

souvent ignorées par la grande majorité des francophones. Le premier document en langue française est les *Serments de Strasbourg* qui date du IX^e siècle. À la lecture de ce texte, il est facile à tout lecteur de constater que l'orthographe du français a subi de profondes modifications pour présenter le visage que tout le monde connaît aujourd'hui. Des modifications qui ne sont pas les fruits du hasard. Gruaz (1999 : 61) le dit si bien quand il avance que : « l'orthographe contemporaine est le résultat de débats et de décisions humaines prises au cours des siècles. »

Pour la classe « élitiste », accepter toute modification serait renier le conditionnement de tant d'années d'effort surtout que, selon Klinkenberg (1984 : 560), « l'orthographe est lâchement liée à la culture (et moins encore à l'intelligence), et la révérence qu'on a pour elle tend à montrer que son maniement aisé constitue aux yeux du public un préjugé social favorable. »

Les accords du participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir* présentent une variété de stratégies qui fournit des illustrations intéressantes de plusieurs tendances observées à travers les accords du participe passé employé comme adjectif qualificatif.

2.2. Accords du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir

L'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir* pose autant problème aux francophones béninois que les autres formes d'accord du participe passé. L'ensemble des exemples ici s'applique au verbe *faire*. Le choix porté sur le verbe *faire* se justifie par sa présence importante dans le corpus qui fonde l'analyse des données. C'est cette présence importante que précise Audibert-Gibier (1992 : 17) quand elle avance que : « Faire étant l'un des verbes les plus employés dans la langue française, est-il plus conservateur, ainsi que le laissent penser ses irrégularités morphologiques : nous faisons / vous faites ([fəzõ] / [fet]) ? Dans ces cas, la tendance relevée avec faire serait le reflet de la trace d'une règle plus ancienne ».

Sans insister sur la distribution et l'accord du verbe *faire* dans ces contextes notamment le cas où « le complément est un pronom élié » et autres, observons les exemples en (3) ci-après. Les phrases suivantes ont été proposées aux enquêtés afin de mettre les verbes entre parenthèses dans les formes correctes.

- (3) *Quelles observations as-tu (faire) ?*
Les remarques que je lui ai (faire) sont (rester) sans réponse.
Les corrections que j'ai (faire) sont bien (recevoir).
Les paroles que le maître a (dire) sont précises.
L'ordonnance que le médecin a (prescrire) est reçue.

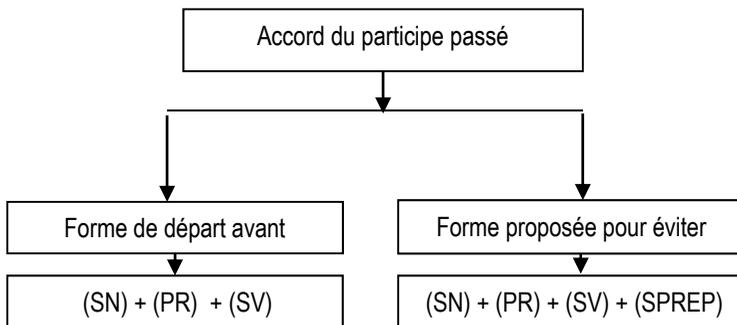
Les accords proposés sont les suivants en (4) :

- (4) *Quelles observations as-tu eu à faire ?*
Les remarques que j'ai eu à lui faire sont restées sans réponse.
Les corrections que j'ai eu à faire sont bien reçues.
Les paroles que le maître a eu à dire sont précises.
L'ordonnance que le médecin a eu à prescrire est reçue.

En réalité, aucun accord n'a été fait. Les locuteurs-scripteurs ont plutôt conjugué l'auxiliaire *avoir* au passé composé et maintenu le verbe *faire* à l'infinitif. Nous avons d'abord supposé qu'il s'agissait d'une pratique spécifique aux apprenants, mais la diversité de provenance (élèves, étudiants, instituteurs, universitaires) des exemples est assez révélatrice de la complexité du sujet abordé. Et on entend souvent ce type d'accord aussi bien à la radio qu'à la télévision. Cette façon de se soustraire de l'accord du participe passé n'est pas constitutive seulement de l'écrit, elle est observable également à l'oral.

Eu égard aux propositions d'accords indiquées en (4), on peut formuler les remarques suivantes :

- l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire *être* est parfaitement maîtrisée par les locuteurs-scripteurs. Les exemples *sont restées, sont bien reçues* en (4) sont de belles illustrations. C'est véritablement l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir* qui constitue la source de leurs difficultés ;
- les locuteurs-scripteurs procèdent par infinitivisation systématique du verbe devant porter la marque du participe passé. L'auxiliaire *avoir* est conjugué au passé composé. Dans la série des exemples en (4), on obtient ainsi : *tu as eu, j'ai eu* suivi du verbe à l'infinitif précédé de la préposition *à*. Cette nouvelle construction complexifie la phrase en lui adjoignant un syntagme prépositionnel qui ne devrait pas s'y trouver si la règle était appliquée ;
- le tableau suivant résume bien la construction obtenue après la stratégie d'évitement de l'accord du participe passé :



Cette pratique de l'accord du participe passé est quasi quotidienne dans l'usage du français au Bénin. La construction SN+PR+SV+SPREP est constitutive de cette pratique par les locuteurs-scripteurs francophones béninois ciblés. Ils maintiennent les verbes à la forme infinitive évitant ainsi de s'embarrasser avec les difficultés normatives. Aussi, font-ils usage d'une autre tournure beaucoup plus souple. Les constructions telles que présentées en (5) sont très fréquentes :

- (5) *La remarque à lui faite.*
Les observations à lui faites.
Les correspondances à lui envoyées par le Médecin en chef sont règlementaires.
Les activités à lui confiées sont réalisées avant l'arrivée de M. le Maire.
L'ordonnance à lui prescrite est sur la table du gynécologue.

Dans ce cas, le participe passé est réduit à sa forme adjectivale qui, en fait, ne constitue pas une difficulté fondamentale pour les locuteurs-scripteurs. Rappelons, toutefois, que cette façon d'accorder est observable dans la pratique écrite et orale des journalistes aussi bien à la télévision, à la radio que dans la presse écrite. L'utilisation de cette construction est faible dans la pratique du français par les apprenants, les instituteurs et les universitaires. Elle est constitutive des pratiques langagières et scripturale des journalistes. D'aucuns le qualifieraient de caractéristique du style journalistique ; encore là, il faut s'assurer de son acceptabilité. Il existe certainement une disparité d'accord en fonction du niveau de scolarisation des locuteurs-scripteurs, cependant pas suffisamment affirmée pour en tirer des conclusions.

Dans les exemples de cette série – en rapport avec le participe passé employé avec l’auxiliaire *avoir* – les difficultés d’accords sont plus prononcées chez les étudiants que chez les instituteurs qui font un effort constant d’amélioration de leur performance linguistique en raison des contraintes professionnelles. Les universitaires sont plus sensibles à la question des accords. Au regard de leur niveau d’étude, ils commettent très peu de fautes liées aux accords du participe passé. Nous mettons les quelques rares fautes d’accords du participe passé qui pourraient être relevées sur le compte des erreurs d’inattention.

3. Discussion

Les difficultés des accords relevées peuvent être corrélées avec les structures mêmes des langues maternelles des locuteurs-scripteurs convoqués : l’absence de l’expression systématique du genre et celle de temps de la conjugaison comme en français, la plupart des langues concernées étant aspectuelles.

Les *langues romanes* (Dubois *et al.*, 2012 : 197) – le français en l’occurrence – distinguent deux genres : le féminin et le masculin à l’exception du roumain qui connaît en plus le genre neutre. A l’exception des substantifs représentant des êtres humains ou des animaux domestiques, la répartition entre féminin et masculin est purement grammaticale et arbitraire. Il n’existe pas de règles systématiques autres que celles de l’usage, qui permettent de prédire a priori le genre du nom. Cependant la notion de genre est clairement perçue puisque l’article et l’adjectif s’accordent (*un bel ongle – une belle robe*).

De très nombreuses langues n’expriment pas systématiquement la distinction entre le féminin et le masculin. Les langues bantoues (swahili, peul, bambara, yoruba, etc.) qui représentent près de la moitié des langues africaines, ne distinguent pas le genre à proprement parler, mais des classes nominales dont le nombre peut dépasser la dizaine (classe des êtres humains, des êtres vivants, des plantes, etc.), selon Malherbe (1995). Les frontières entre ces classes sont difficiles à déterminer : on ne peut jamais savoir a priori à quelle classe appartient un mot. Cette complexification de l’identification formelle du genre dans les langues maternelles peut être corrélée à la difficulté de l’accord en genre des participes passés employés comme adjectifs qualificatifs chez les locuteurs-scripteurs du français au Bénin. La plupart de ces locuteurs-scripteurs convoqués ont des langues maternelles qui répondent aux caractéristiques sus-indiquées.

Contrairement à la langue française qui dispose d'un système de conjugaison connu, les langues maternelles des locuteurs-scripteurs convoqués dans le cadre de ce travail n'en disposent point. Elles sont plutôt aspectuelles. Nous suivons ici la définition de Feuillet (2012 : 1) qui précise que :

« L'aspect est l'une des trois grandes catégories verbales, d'un point de vue sémantique, avec le temps et le mode. Il représente la vision la plus objective dans la mesure où le procès est considéré en soi ou selon divers découpages ou phases, comme le déroulement ou l'achèvement. Il est donc indépendant de sa situation dans le temps ou de sa réalité. Il porte avant tout sur le noyau de l'unité verbale, c'est-à-dire en termes traditionnels le verbe. Cependant, son impact, dans certains cas, s'étend à l'objet ou aux objets. »

Les langues des locuteurs-scripteurs concernés étant aspectuelles, elles n'insistent pas sur *le noyau de l'unité verbale*, donc sur la variation temporelle ou modale du verbe. Ce sont les marqueurs aspectuels qui facilitent l'accomplissement ou non, la progression de l'action exprimée par le procès. L'intuition des locuteurs-scripteurs de ces langues aspectuelles n'est pas orientée sur les variations morphologiques des verbes suivant un temps quelconque de la conjugaison mais sur les marques aspectuelles qui les caractérisent. Le français, bien qu'identifiant des catégories aspectuelles (Laça, 2004 : 86), possède un système de conjugaison qui induit la variation morphologique du verbe suivant des constructions spécifiques dont celles de l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir*.

Les acquis linguistiques inhérents aux langues maternelles des locuteurs-scripteurs convoqués, sous bénéfice d'inventaire d'un corpus plus étendu sur le lien formel entre ces acquis et les difficultés constatées, peuvent justifier les difficultés qu'ils éprouvent dans l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir*.

Conclusion

Dans cette analyse de la description de la pratique de l'accord du participe passé par les locuteurs-scripteurs du français au Bénin, nous avons mis en lumière les stratégies linguistiques qu'ils déploient pour contourner les difficultés y afférentes. L'analyse des données a permis également d'établir

deux échelles de difficultés : d'une part, on relève les difficultés relatives aux accords du participe passé employé comme adjectif qualificatif et d'autre part, on note les difficultés liées aux accords du participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir*. Pour se soustraire des difficultés liées aux deux échelles, les locuteurs-scripteurs béninois procèdent systématiquement au remplacement du participe passé par l'emploi du passé composé et l'infinisisation du verbe qui devrait être au passé.

Une perspective didactique de ces stratégies d'évitement des difficultés inhérentes à l'accord du participe passé en contexte francophone d'Afrique subsaharienne doit être envisagée. La didactisation de ces stratégies aura le mérite d'alléger l'usage de la langue française et de l'arrimer aux besoins de communication de ces locuteurs-scripteurs. L'avenir de la langue française étant en Afrique, il serait absurde, au nom d'un purisme ou d'une culture, d'ignorer les variations notées dans sa pratique sur ce continent. Il semble aller de soi que la variation est inhérente à l'évolution des langues, et vouloir ignorer cette réalité revient à annihiler l'évidence d'une évolution de la langue française.

Partant de ces difficultés, il serait pertinent d'interroger les représentations que se font les locuteurs-scripteurs à l'égard des problèmes inhérents à l'accord du participe passé dans la pratique du français pour fonder la nécessité de la didactisation de ses stratégies.

Bibliographie

- Audibert-Gibier, Monique, « Etude de l'accord du participe passé sur des corpus de français parlé », *Langage et Société*, 61, 1992, p. 7-30.
- Barrera-Vidal, Albert, « Faut-il enseigner l'accord du participe passé avec avoir ? Quelques observations sur l'accord du participe passé en français parlé », *Praxis*, 26, 1979, p. 67-74.
- Béal, Christine, « Les interactions verbales interculturelles : quels corpus ? Quelle méthodologie ? », *Perspectives interculturelles sur l'interaction*, Presses Universitaires de Lyon, 2000, p. 13-32.
- Blanchet, Philippe, *La linguistique de terrain. Méthode et théorie : Une approche ethnolinguistique de la complexité*, 2e édition revue et complétée, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2012.
- Catach, Nina, *L'orthographe*, Paris, PUF, 2003.
- Diallo, Issa, « Enseignement et apprentissage de la règle d'accord du participe

- passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* : le cas du fulaphone », *Revue du CAMES*, Nouvelle Série B, (Vol. 007), n° 1-1006, 2006, p. 149-155.
- Dubois, Jean *et al.*, *Dictionnaire de Linguistique*, Paris, Larousse, 2012.
- Durand, Marguerite, *Le genre grammatical en français parlé à Paris et dans la région parisienne*, Paris, d'Artrey, 1936.
- Dursen, Ayça, *L'accord du participe passé en français contemporain : étude en vue d'une réforme*, mémoire de master, Université de Neuchâtel, 2011.
- Encrevé, Pierre, *La liaison avec ou sans enchaînement, phonologie tridimensionnelle et usage du français*, Paris, Ed. du Seuil, 1988.
- Fayol, Michel, Pacton, Sébastien, « L'accord du participe passé : entre compétition de procédures et récupération en mémoire », *Langue française*, 151, 2006, p. 59-73.
- Feuillet, Jack, « Typologie des oppositions aspectuelles », *Linx* [En ligne], 45 | 2001, mis en ligne le 22 juin 2012, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/linx/832> ; DOI : 10.4000/linx.832
- Fishman, Joshua A., « Domains and the Relationship between micro and macro sociolinguistics », in Gumperz et Hymes (Eds.), *Directions in Sociolinguistics. The ethnography of communication*, 1964, p. 435-453.
- Gruaz, Claude, « Une si longue histoire », *L'orthographe ? C'est pas ma faute !*, 1999, p. 58-61.
- Klinkenberg, Jean-Marie, « Images sociales de l'orthographe. Enquête sociolinguistique auprès d'un public scolaire », *Au bonheur des mots : mélanges en l'honneur de Gérard Antoine*, Presses Universitaires de Nancy, 1984, p. 555-571.
- Laça, Brenda, « Les catégories aspectuelles à expression périphrastique : une interprétation des apparentes "lacunes" du français », *Langue française*, 141, 2004, p. 85-98.
- Malherbe, Michel, *Les langues de l'humanité. Une encyclopédie des 3000 langues parlées dans le monde*, Paris, Robert Laffont, 1995.
- Mayard, Sony, *La maîtrise de l'orthographe lexicale du français et de l'espagnol*, mémoire de maîtrise, Université du Québec, Montréal, 2007.
- Petitjean, Luce, « Un vieux casse-tête : l'accord du participe passé », *Mots*, 28, 1991, p. 70-85.